

# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 06 septembre 2016 à 18 heures 30

*Convocation du 23 août 2016.*

*Etaient présents : MM et Mmes Christian ALFARO, Séverine AZOUGARH, Valérie BORY, Jean-Michel CABROL, Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Corinne GALINDO, Véronique GALINIER, Jérôme GARCIA, Michel GARY, Sylvie GISBERT, Érick GRANIER, Caroline HULLO, Jacques MAURAND, Béatrice MILESI, Pierre POLARD, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Céline TAILHADES, Jean-Claude VIVANCOS.*

*Procurations : Isabelle GIL à Séverine AZOUGARH ; David ALARY à Céline TAILHADES*

En préambule, le Maire présente la démission d'Éva HAMORI, qui sera remplacée, conformément aux dispositions du code électoral, par Madame Valérie BORY, qui est officiellement installée dans ses fonctions de conseiller municipal. Le Maire lui souhaite la bienvenue au sein de l'assemblée. Madame BORY reçoit la même délégation que Madame HAMORI et la même indemnité de fonction.

18h30 : ouverture de la séance. Secrétaire de séance : Jean Claude VIVANCOS.

Le compte rendu du 15 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Le Maire présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Cœur de village – Tranche 1 – demande d'aide financière auprès de l'état au titre de la DETR 2017
2. Proposition d'attribution d'une subvention au collège Jules Ferry de Cazouls les Béziers
3. Transfert de la compétence sur les Infrastructures de Recharges de Véhicules Électriques et Hybrides (IRVE) à Hérault Énergie
4. Accord cadre éclairage public – avenant n°1 à l'acte constitutif du groupement de commandes avec Hérault Énergie
5. Accessibilité des arrêts de bus prioritaires
6. Intégration des chemins ruraux dans le domaine public communal
7. Rapport annuel 2015 sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de collecte et d'élimination des déchets ménagers présenté par Sud Hérault
8. Rapport annuel 2015 du délégataire sur le service public de l'eau potable – SIVOM d'Ensérune
9. RPQS 2015 eau potable – SIVOM d'Ensérune
10. RPQS 2015 eau potable et assainissement – Commune de Capestang
11. Engagement de la commune dans la charte « zéro phyto » et dans le Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH)
12. Adhésion au groupement de commande piloté par Sud Hérault
13. Règlement intérieur du Centre Municipal de Santé
14. Mise en place d'une régie de recettes pour la reprise des activités du Foyer Rural
15. Reprise des activités du Foyer Rural – création de postes
16. Motion de soutien au maintien de la poste de Puisserguier
17. Compte rendu des décisions du Maire
18. Questions diverses

## **1 – Cœur de village – Tranche 1 – demande d'aide financière auprès de l'état au titre de la DETR 2017**

Le Maire présente le projet de requalification du centre du village, qui est issu des recommandations formulées par le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Hérault (CAUE), et qui se déclinera en un plan pluriannuel d'investissement, dont la première tranche, prévue en 2017, consiste en la requalification du boulevard Pasteur, en la création d'un parking sur le site de l'ancien hôpital et en la réalisation d'une étude globale qui permettra de définir et chiffrer précisément les phases ultérieures de travaux et d'aménagements.

Le coût de cette première tranche s'élève à 815 000 € HT.

Deux financeurs potentiels ont été sollicités, le département à hauteur de 28% du montant HT du projet, et la région à hauteur de 30%.

L'état, via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), peut aider financièrement ce projet. Il est proposé de le solliciter à hauteur de 22%.

Michel Gary demande si le projet, tel qu'il est développé, permet un gain de places de stationnement dans le centre du village. Le Maire lui répond que le projet prévoit la création nette de 20 places de stationnement. Florence Raynier indique qu'il faudra être vigilant sur le stationnement abusif une fois l'aire de stationnement construite. Le Maire précise que ce point sera vu avec la police municipale.

Invité à se prononcer sur cette demande d'aide financière auprès de l'état, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

## **2 – Proposition d'attribution d'une subvention au collège Jules Ferry de Cazouls les Béziers**

Deux jeunes Capestanais viennent d'intégrer la sixième SEGPA du collège Jules Ferry de Cazouls les Béziers. Dans le cadre de l'organisation d'un séjour « réseau vert », ayant pour objectif l'intégration des élèves dans leur établissement et la création de liens avec leurs professeurs, la Directrice de la SEGPA sollicite l'aide financière de la commune.

Le Maire propose d'attribuer, pour l'année scolaire 2016/2017, la somme de 100 € à l'établissement.

Le Conseil Municipal approuve cette aide à l'unanimité.

## **3 – Transfert de la compétence sur les Infrastructures de Recharges de Véhicules Électriques et Hybrides (IRVE) à Hérault Énergie**

Gilles Duclos présente le projet de mise en place d'une borne IRVE sur la commune, dont le préalable est le transfert de la compétence IRVE à Hérault Énergie.

L'emplacement de la borne reste à déterminer avec précision mais sera situé dans le cœur de village.

Érick Granier demande si ce projet relève d'une opération publique. Gilles Duclos lui répond par l'affirmative. La borne sera équipée pour deux véhicules. La recharge des véhicules communaux sera gratuite, et les tarifs pour les particuliers très attractifs, avec gratuité pour les recharges effectuées de nuit.

Florence Raynier demande, dans l'hypothèse où les deux grandes surfaces présentes sur la commune installeraient à leur tour une borne sur leur parking, quel serait l'intérêt pour nous d'être en concurrence avec ces deux sociétés ? Gilles Duclos précise que si dans les deux cas, l'installation d'une borne IRVE est un service au public, seule la nôtre relèverait d'un service public.

Érick Granier demande si des véhicules électriques ont été recensés sur la commune. Gilles Duclos indique que oui et que l'installation d'une borne sur la commune pourrait inciter les automobilistes à s'équiper d'un véhicule électrique.

Michel Gary demande si cette borne s'adaptera à tous les véhicules électriques. Gilles Duclos confirme qu'il s'agit d'un modèle standard, qui s'adapte à tous les véhicules.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le transfert de la compétence à Hérault Énergie, qui permettra l'installation d'une borne IRVE sur le village.

#### **4 – Accord cadre éclairage public – avenant n°1 à l'acte constitutif du groupement de commandes avec Hérault Énergie**

Un groupement de commande pour la fourniture d'électricité pour l'éclairage public est en cours de constitution auprès d'Hérault Énergie, auquel la commune a souhaité se rattacher.

L'acte constitutif du groupement de commande prévoit que la participation de chaque commune membre du groupement est calculée sur la base de la consommation annuelle de référence de l'année 2013. Cette rédaction s'appliquait aux marchés devant être signés en 2015. Compte tenu des dates de signature des prochains marchés, relatifs, notamment, à l'éclairage public, il semble plus adéquat de fixer la participation des communes par référence à la dernière année de consommation connue au moment de la signature du marché.

Le Maire propose d'approuver l'avenant n°1 à l'acte constitutif du groupement de commande portant sur les modalités de calcul de la participation des communes, par référence à la dernière année de consommation connue, à la date de signature des marchés.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

#### **5 – Accessibilité des arrêts de bus prioritaires**

Le retard pris dans la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des deux arrêts de bus situés aux abords du stade, nous contraint à envisager un nouveau calendrier pour les travaux d'aménagement.

Monsieur le Maire propose de décaler les travaux d'accessibilité au 01 septembre 2017.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la date du 01 septembre 2017, pour la réalisation des travaux d'aménagement des deux arrêts de bus.

#### **6 – Intégration des chemins ruraux dans le domaine public communal**

Le Maire propose de classer dans le domaine public communal les 71 448 ml de chemins ruraux que compte la commune. Ce classement aura un impact favorable sur la fraction péréquation de la dotation de solidarité rurale qui devrait augmenter d'environ 20 000 € à ce titre, ainsi que sur le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), versé par la communauté de communes.

Aucune enquête publique n'est nécessaire car le classement dans le domaine public de ces voies ne porte pas atteinte à leur fonction de desserte et de circulation des véhicules. A noter que la totalité de ces chemins fait déjà l'objet d'un entretien régulier par la commune.

Érick Granier demande si ce classement des chemins ruraux induira leur goudronnage. Jacques Maurand lui répond qu'ils sont déjà goudronnés.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le classement de 71 448 ml de chemins ruraux dans le domaine public communal.

#### **7 – Rapport annuel 2015 sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de collecte et d'élimination des déchets ménagers présenté par Sud Hérault**

Le Maire donne lecture du rapport établi par la communauté de communes Sud Hérault, en faisant ressortir la baisse du coût de traitement à la tonne. Les coûts sont maîtrisés, le coût du service s'élevant à 1 500 000 €.

Érick Granier s'étonne que le taux de la TEOM ne soit pas identique sur l'ensemble du territoire. Le Maire indique que ces écarts sont temporaires, les taux étant en cours de lissage sur le territoire. A terme, le taux sera le même sur l'ensemble des communes membres de la communauté des communes.

Sylvie Gisbert demande s'il existe un projet de mise en place de bacs enterrés, pour la collecte des ordures ménagères. Le Maire précise qu'aucun projet de ce type n'existe actuellement sur le territoire.

Érick Granier soulève un problème constaté sur la déchetterie. En effet, des panneaux de quais mal orientés ne permettent pas de repérer les bacs. Le Maire fera remonter ce point auprès des services de Sud Hérault

Il soumet au vote de l'assemblée le RPQS qui est approuvé à l'unanimité.

## **8 – Rapport annuel 2015 du délégataire sur le service public de l'eau potable – SIVOM d'Ensérune**

Le Maire présente le rapport fourni par le délégataire, qui fait notamment apparaître une baisse de la consommation d'eau sur Capestang en 2015, un rendement du réseau de 93.5 % et une très bonne qualité de l'eau.

Le rapport annuel 2015 du délégataire est soumis au vote de l'assemblée et approuvé à l'unanimité.

## **9 - RPQS 2015 eau potable – SIVOM d'Ensérune**

Le Maire présente le rapport élaboré par le SIVOM d'Ensérune. A noter que la taxe prélevée par le syndicat sur la vente de chaque m<sup>3</sup> d'eau s'élève à 0.13 € HT, le délégataire prélevant sur le même volume 0.399 € HT.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le RPQS du SIVOM d'Ensérune.

## **10 - RPQS 2015 eau potable et assainissement – Commune de Capestang**

Les éléments nécessaires à l'élaboration du RPQS ne nous ayant pas été transmis dans leur totalité, cette question sera étudiée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

## **11 - Engagement de la commune dans la charte « zéro phyto » et dans le Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH)**

La commune s'est engagée, durant l'été, dans une démarche visant à bannir, sur les espaces publics, l'utilisation de produits phytosanitaires. Cette démarche, intitulée « engagement dans la démarche zéro phyto », induira une nouvelle façon d'appréhender le travail pour les services techniques, que l'engagement parallèle dans le PAPPH facilitera.

Deux visiteurs du FREDOM, organisme en charge d'évaluer la commune dans le cadre de sa démarche, sont venus le 01 septembre 2016 et nous ont attribués la certification de niveau 3 (arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, à l'exception des insecticides bio qui demeurent autorisés).

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'engagement de la commune dans les démarches « zéro phyto » et PAPPH.

## **12 - Adhésion au groupement de commande piloté par Sud Hérault**

Ce groupement de commande concerne l'acquisition de vêtements de travail et équipements de protection individuelle, de fourniture de bureaux, et de produits d'entretien. La commune est libre d'adhérer au groupement pour la totalité des marchés ou seulement un ou deux d'entre eux.

Le Maire propose d'engager la commune sur les trois domaines et soumet au vote l'adhésion de la commune à ce groupement de commande.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette adhésion.

## **13 - Règlement intérieur du Centre Municipal de Santé (CMS)**

Le projet de règlement du CMS, qui a été adressé à chaque élu(e), est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

## **14 - Mise en place d'une régie de recettes pour la reprise des activités du Foyer Rural**

Le Maire expose les difficultés auxquelles se trouve confronté le Foyer Rural, qui a été mis en redressement judiciaire et devrait prochainement être placé en liquidation judiciaire. Dans le souci d'éviter que les capestanais ne bénéficient plus des services proposés par le foyer rural, il propose de reprendre en régie, temporairement, les activités gérées par le foyer rural, à savoir, les activités

sportives et culturelles, la gestion du gîte et du musée du plafond peint. Cette reprise des activités ne pourra s'opérer que dès lors que le foyer aura été placé en liquidation judiciaire.

Florence Raynier demande si le gîte fonctionne toute l'année. Le Maire répond par l'affirmative. Érick Granier indique que chaque activité aurait pu se constituer en association, évitant ainsi à la mairie de devoir se substituer au foyer dans leur gestion. Le Maire indique qu'en raison des délais très contraints – le redressement judiciaire a été prononcé le 29 août dernier, et la reprise des activités prévue le 12 septembre – cette solution n'était pas envisageable.

La reprise en régie des activités sera présentée au vote du Conseil Municipal dès que la liquidation judiciaire aura été prononcée.

### **15 - Reprise des activités du Foyer Rural – création de postes**

La reprise des activités implique la création de 8 postes (6 animateurs, une secrétaire et une femme de ménage), représentant 1.8 équivalent temps plein.

Érick Granier demande ce que devient le poste de Directeur. Le Maire lui répond que ce poste ne sera pas récupéré par la commune.

Florence Raynier demande pour quelle durée ces postes seraient créés. Le Maire indique qu'ils le seraient pour une période d'un an.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 2 – Corinne Galindo, Véronique Galinier - ; Pour : 21) approuve ces créations de postes.

### **16 - Motion de soutien au maintien de l'ouverture le samedi matin du bureau de poste de Puisserguier**

Le Maire présente la décision prise par la Poste de fermer, sans concertation préalable, le bureau de poste de Puisserguier le samedi matin. Il propose au Conseil Municipal de voter une motion soutenant la commune de Puisserguier dans son refus d'une fermeture du bureau de poste le samedi matin, et demandant à la Poste de bien vouloir revenir sur cette décision.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, approuve cette motion à l'unanimité.

### **17 - Compte rendu des décisions du Maire**

Le Maire énumère les décisions qu'il a prises depuis le dernier Conseil Municipal :

- Attribution du marché la réfection de la rue de l'Occitanie – 12 360.06 € HT - (39/2016)
- Nomination régisseurs CMS – (40/2016)
- Attribution du marché équipement médical CMS – 11 444.51 € HT - (41/2016)
- Attribution du marché pour les TPE – CMS – 1 572.90 € HT - (42/2016)
- Attribution du marché pour la MO des travaux sur le réseau EU de l'avenue de Maureilhan – 8 000 € HT - (43/2016)
- Attribution du marché pour l'attribution de l'étude relative à l'aménagement des Cagnes – 23 500 € HT - (44/2016)
- Attribution du marché pour l'élaboration de dossiers de demandes de subvention – 7 800 € HT - (45/2016)
- Attribution du marché complémentaire pour la réhabilitation de la rue de l'Occitanie – 4 341.60 € HT - (46/2016)
- Attribution du marché pour des levés topo sur le Saint Laurent – 3 991.67 € HT - (47/2016)
- Attribution du marché pour la fourniture et la pose de gouttières sur l'ancienne perception – 3 500.10 € HT - (48/2016)
- Attribution du marché pour l'étude d'aménagement du secteur Fontjourde – 8 950 € HT - (49/2016)
- Attribution du marché pour la réhabilitation du réseau EU de la rue de l'Industrie – 7 844.80 € HT - (50/2016)
- Convention de mise à disposition "guinguette des bracejaires" – (51/2016)
- Animation des temps périscolaires – convention entre la Commune et l'association basket-ball de Montady – (52/2016)
- Animation des temps périscolaires – convention entre la Commune et l'association Tennis

- Club Capestang – (53/2016)
- Animation des temps périscolaires - convention entre la Commune et l'Association Danser pour Exister, Philippe ROUCH – (54/2016)
- Animation des temps périscolaires - convention entre la Commune et l'association la Boule Capestanaise – (55/2016)
- Animation des temps périscolaires - convention entre la Commune et l'Association FO SUD HERAULT – (56/2016)
- Animation des temps périscolaires - convention entre la Commune et l'Association Club de BOXE Puisserguier – (57/2016)
- Animation des temps périscolaires - convention entre la Commune et l'Association de musique – (58/2016)
- Attribution du marché pour l'acquisition d'un coffre-fort pour le CMS – 1 297.14 € HT - (59/2016)
- CMS – nomination d'un régisseur titulaire et suppléant et de mandataires – modification – (60/2016)
- Animation des temps périscolaires – convention entre la commune et l'association Tennis Club Capestang – (61/2016)

## 18 - Questions diverses

- Demande de versement d'une avance sur subvention : L'Olympique Midi Lirou demande à bénéficier du versement d'une avance sur sa subvention 2017, d'un montant de 1 500 €, pour faire face à des problèmes ponctuels de trésorerie. Le Maire propose d'effectuer ce virement, qui sera déduit de la subvention qui sera versée en 2017 à l'association - Approbation à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 5 – Céline Tailhades, Béatrice Milesi, Véronique Galinier, Florence Raynier, Corinne Galindo - ; Pour : 18).

- Adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de l'Hérault :

La surveillance médicale des agents est assurée par le Service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault en contrepartie d'une cotisation annuelle de 0.35% sur le montant de l'ensemble des rémunérations du personnel. Suite à la rénovation du service de prévention au 1er janvier 2017, il est nécessaire de résilier l'ancienne convention d'adhésion auprès du centre de gestion et de conclure un nouvel accord ; la contrepartie financière sera une facturation à l'acte en fonction du volume d'interventions ce qui permet une facturation plus équilibrée et plus juste contrairement à une cotisation basée sur la masse salariale.

Invité à se prononcer le Conseil approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

- Contentieux d'urbanisme – autorisation d'ester en justice : un second contentieux d'urbanisme est en cours avec Monsieur Oro, portant sur la demande d'annulation d'un permis de construire modificatif délivré à la SCI L'Arbousier. Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à défendre les intérêts de la commune devant le tribunal administratif de Montpellier – Approbation à l'unanimité.

- Motion de soutien à la trésorerie de Capestang : une réorganisation des services de la trésorerie implique le départ des agents en charge du recouvrement des impôts sur les sites de Béziers et Saint Pons de Thomières, et une fermeture au public de la trésorerie. Face au risque d'une suppression de la trésorerie, malgré les démentis de la direction départementale des finances publiques, le Maire propose de voter une motion en faveur du maintien de la trésorerie sur la commune de Capestang – Approbation à l'unanimité

- Aire de lavage : une réunion publique s'est tenue le 30 août dernier au sujet du projet de création d'une aire de lavage. Ce dossier, lourd financièrement, n'est viable que si nous parvenons à mobiliser 80 % d'aide des financeurs potentiels. Pour cela, un maximum d'agriculteur devra adhérer au projet et s'engager à utiliser l'aire de lavage.

- Son et Lumière : le spectacle a rassemblé au total environ 6 000 personnes. Il sera reconduit durant l'été 2017.

- Gendarmerie : l'agrément du ministère a été reçu en mairie ce jour. Une réunion sur site est prévue, avec la gendarmerie, le 15 septembre à 15 heures.

• Camion d'outillage : en réponse à une interrogation d'un conseiller, le Maire indique que le camion d'outillage n'a plus l'autorisation de stationner devant les écoles, pour des questions de sécurité. La société n'a pas demandé, pour l'instant, l'autorisation de stationner son camion ailleurs sur Capestang.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre POLARD remercie l'assemblée et lève la séance à 20h45.

APPROBATION DU C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06.09.2016

Le Maire,  
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude VIVANCOS

David ALARY

Christian ALFARO

Séverine AZOUGARH

Valérie BORY

Jean-Michel CABROL

Pierre CUESTAS

Anne Marie DUCLA

Gilles DUCLOS

Véronique GALINIER

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Isabelle GIL

Sylvie GISBERT

Erick GRANIER

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Alain RIVAYRAND

Céline TAILHADES